

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 14 janvier 2020

Convocation adressée le 8 janvier 2020
Compte rendu affiché le 23 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 janvier 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : Loïc CHABRIER, Béatrice GAILLIOUT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER, Jérôme MALESKI
Luc LAFOND

Excusés : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Guy CORAZZOL, Thomas RUDIGOZ, Blandine REYNAUD

Absente : Inès DE LAVERNEE

Procuration : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER
Guy CORAZZOL à Loïc GRABER
Thomas RUDIGOZ à L. GRABER
Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Joëlle SANGOUARD

Création du 3^{ème} cycle du parcours Jeunes Chanteurs

Rapporteur : Loïc GRABER



Suite à la réforme de l'enseignement vocal, en primaire et au collège, découlant de l'arrêt progressif des Classes à Horaires Aménagées Musique vocales, le Conservatoire de Lyon déploie une formation complète allant du 1^{er} cycle au 3^{ème} cycle Jeunes Chanteurs.

Les premier et deuxième cycles sont déjà proposés comme cursus, le troisième cycle est proposé à la rentrée 2020 – 2021 sur les bases suivantes.

La discipline dominante du parcours :

La pratique collective vocale comprenant :

Une pratique collective en grand ensemble, incluant les Jeunes chanteurs en parcours non diplômant, les pratiques continuées, les cycles d'observation et le 1^{er} cycle Chant lyrique (pratique d'ensemble obligatoire) et des instrumentistes en pratique collective obligatoire.

Un travail d'ensemble spécifique (une par voix ou voix de femmes, selon l'effectif du cycle diplômant) lequel sera complété d'un travail corporel en lien avec le chef de chœur.

A cette dominante s'ajoutera les quatre disciplines complémentaires suivantes :

- Un travail de technique vocale
- Une formation musicale
- Un déchiffrage chanté
- Un module complémentaire au choix (formation musicale, instrument complémentaire ou initiation au jazz vocal)

L'admission et l'évaluation

L'admission sera sur concours.

L'évaluation de la discipline dominante sera une audition des élèves sous forme de récital, tandis que les disciplines complémentaires seront évaluées par un contrôle continu.

Les moyens déployés

Les moyens en heures du troisième cycle jeunes chanteurs proviennent de l'existant (Parcours Jeunes chanteurs), et du transfert des heures des cinq CHAM qui vont disparaître en 2020-2021. Ce troisième cycle s'adresse aux anciens maîtrisiens et propose un parcours en temps scolaire : S2TMD, et Hors Temps Scolaire (HTS).

La capacité sera de quatre à cinq élèves en TMD et autant d'élèves en Hors Temps Scolaire par année.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** la création de ce troisième cycle du parcours Jeunes chanteurs

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER